

Contrat de sponsoring financier

Entre les parties ci-après nommé "le Sponsor" (statut et dénomination de l'organisme) :

Et ci-après dénommé "le Sponsorisé" : Association Capoeira Origem do Brazil Évron - Alexandre Reubrecht.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1: Le Sponsor soutient le projet sportif, écologique, humanitaire et intellectuel 'Capoeira ou Bicicleta' porté par l'Association Capoeira Origem do Brazil Évron à travers la personne d'Alexandre Reubrecht.

Article 2 : Le Sponsor s'engage à accorder à l'Association Capoeira Origem do Brazil Évron, la somme de€ .

En espèce

Par chèque

Par virement bancaire

immédiat

différé

Article 3 : Alexandre Reubrecht s'engage à promouvoir le Sponsor à travers les médias suivants.

Le site internet < <https://cob-capoeira.com> >

Le drapeau des sponsors

En intervenant auprès du Sponsor

Autre type de communication :

Article 4 : Le présent contrat prend effet du 3 avril 2024 au 30 septembre 2025.

Article 5 : Le présent contrat est soumis au droit français. Les différends qui surviendraient, entre les parties, relatifs à la conclusion, à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat seront soumis aux tribunaux compétents. L'action en justice doit être précédée d'une tentative de règlement à l'amiable.

Nom et signature du sponsorisé

Nom et signature du sponsor

Alexandre Reubrecht



Évron

Rédigé à Stains
Le 25/10/2023

Signé à
Le ... / ... / ...

Exemplaire destiné à l'organisme sponsor

Contrat de sponsoring matériel

Entre les parties ci-après nommé "le Sponsor" (statut et dénomination de l'organisme) :

Et ci-après dénommé "le Sponsorisé" : Association Capoeira Origem do Brazil Évron - Alexandre Reubrecht.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1: Le Sponsor soutient le projet sportif, écologique, humanitaire et intellectuel 'Capoeira ou Bicicleta' porté par l'Association Capoeira Origem do Brazil Évron à travers la personne d'Alexandre Reubrecht.

Article 2 : Le Sponsor s'engage à accorder à l'Association Capoeira Origem do Brazil Évron, la propriété de l'équipement suivant :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Article 3 : Alexandre Reubrecht s'engage à promouvoir le Sponsor à travers les médias suivants.

Le site internet < <https://cob-capoeira.com> >

Le drapeau des sponsors

En intervenant auprès du Sponsor

Autre type de communication :

Article 4 : Le présent contrat prend effet du 3 avril 2024 au 30 septembre 2025.

Article 5 : Le présent contrat est soumis au droit français. Les différends qui surviendraient, entre les parties, relatifs à la conclusion, à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat seront soumis aux tribunaux compétents. L'action en justice doit être précédée d'une tentative de règlement à l'amiable.

Nom et signature du sponsorisé

Nom et signature du sponsor

Alexandre Reubrecht



Évron

Signé à

Le ... / ... / ...

Rédigé à Stains

Le 25/10/2023

Exemplaire destiné à l'organisme sponsor